

Séance du Conseil de Ville
du 25 août 2003 à 19.00 heures
Salle du Conseil de Ville - Procès-verbal no 07 / 2003

1. Appel
2. Procès-verbal no 06/2003
3. Questions orales
4. Promesse d'admission à l'indigénat communal de :
 - M. Küçük Ali ILENGIZ, de son épouse Mme Fidan ILENGIZ-Caner et de leur fils Mustafa;
 - Mme Susana REYES.
5. Nomination d'un membre à la Commission de gestion et de vérification des comptes, en remplacement de M. Frédy Klopfenstein, PS
6. Demande de crédit de fr. 110'000.- pour les travaux d'études et de planification liés à la mise en place de la Zone régionale d'activités de Delémont (ZARD)
7. Demande d'un crédit d'étude de fr. 43'000.- pour la revitalisation de la Sorne et la protection contre les crues
8. Développement de l'interpellation 3.05/03 - "Quelle politique culturelle pour Delémont ?", CS•POP, Mme Emilie Schindelholz
9. Développement du postulat 4.07/03 - "Pour une révision générale des plaques de rue et de la signalisation routière", PS, M. Pierre Tschopp
10. Développement de la motion 5.05/03 - "Les exclus de Naters", CS•POP, M. Pierluigi Fedele
11. Réponse au postulat 4.11/02 - "Attention aux écoliers !", PS, Mme Jeanne Boillat
12. Réponse à la question écrite 2.03/03 - "Quelle juridiction en zone 30 km/h ?", CS•POP, Mme Valérie Wüthrich

COMMUNICATIONS

M. le Président ouvre la séance et informe que Mme Sandra Borruat Chételat, conseillère de ville PS, a démissionné. Par conséquent, M. Nicolas Beutler a été nommé conseiller de ville avec effet au 1^{er} août 2003. M. le Président remercie Mme Borruat Chételat de son travail. De plus, Mme Emilie Schindelholz a démissionné au 1^{er} septembre 2003. M. le Président la remercie du travail accompli durant de nombreuses années au Législatif. Les modifications découlant de cette démission seront communiquées lors de la séance de septembre.

1. APPEL

49 membres sont présents.

M. Michel **Rion**, président, Mme Françoise **Doriot**, 1^{ère} vice-présidente, M. Francesco **Prudente**, 2^{ème} vice-président, M. Michel **Hirtzlin**, Pierluigi **Fedele**, scrutateurs.

Mme, M., André **Ackermann**, Philippe **Ackermann**, Pierre **Ackermann**, José **Bernal**, Nicolas **Beutler**, Jeanne **Boillat**, André **Burri**, Hubert **Crevoisier**, Sarah **Erard Jäkel**, Romain **Godinat**, Max **Goetschmann**, Marie-Claire **Grimm**, Jeanne-Andrée **Jeannerat**, Christophe **Lovis**, Jean-Louis **Monney**, Odile **Montavon**, Béatrice **Müller**, Giuseppe **Natale**, Jean-René **Rais**, Régine **Ramseier**, Marie-Anne **Rebetez**, François **Rime**, Raffaele **Scarciglia**, Emilie **Schindelholz**, Romain **Seuret**, Anne **Seydoux**, Andrée **Stadelmann**, Philippe **Staubli**, Pierre **Tschopp**, Milca **Vernier**, Marc **Voelke**, Alain **Voirol**, Anselme **Voirol**, Alain **Vollmer**, Gérard **Wicht**, Valérie **Wüthrich**.

Sont excusés et remplacés

M. Vincent Chételat (PS) est remplacé par M. Marco **Lorenzini**

M. Alphonse Chèvre est remplacé par M. Pierre **Chételat**

M. Jérôme Corbat est remplacé par M. David **Asséo**

M. Georges Pélégry est remplacé par M. Emmanuel **Kummer**

M. Christian Silvant est remplacé par M. Douglas **Harris**

M. Alain Steger est remplacé M. Philippe **Monnet**

M. Pascal Mertenat est remplacé par Mme Sylviane **Mertenat**

M. Jean Morgenthaler est remplacé par Mme Yvonne **Plumez**

Sont excusés

M. Jean-François Rossel
M. Philippe Comte

2. **PROCÈS-VERBAL NO 06/2003**

Le procès-verbal no 06/2003, avec le rectificatif, est accepté à la majorité évidente, sans avis contraire.

3. **QUESTIONS ORALES**

Mme Jeanne-Andrée Jeannerat, PDC-JDC, revient sur les panneaux installés aux places collectrices de la Ville, incitant les citoyens à ramener les bouteilles en PET aux lieux d'achat. Elle demande des explications au Conseil communal étant donné que cette prestation est comprise dans la taxe annuelle des ordures. Il ne faudrait pas décourager les Delémontains en raison du nombre élevé de lieux de récupération des déchets.

M. Rémy Meury, conseiller communal responsable du Département des travaux publics, confirme que ces panneaux ont été posés à proximité des lieux de récupération du PET. Il précise qu'il ne s'agit pas d'une obligation, étant donné que les bennes de récupération communales demeurent sur les places. Il s'agit d'une démarche entreprise sur la presque totalité du territoire suisse à la demande de l'entreprise chargée du recyclage de PET. Cette dernière a constaté que les déchets en PET retournés en magasin sont de meilleure qualité que ceux déposés dans des bennes sans surveillance. M. Meury précise également que les déchets recyclables ne doivent pas être éliminés dans des sacs taxés. Par ailleurs, certains centres d'achat ont déjà mis des bennes de récupération à disposition des consommateurs.

Mme Jeanne-Andrée Jeannerat est satisfaite.

Mme Marie-Anne Rebetez, PS, revient sur l'interdiction du Conseil communal d'utiliser des engins pyrotechniques lors de la Fête nationale et relève que quelques particuliers ont allumé des feux d'artifice les 1^{er} et 2 août. Elle demande au Conseil communal dans quelle mesure les consignes ont été réellement respectées et si la police a dû intervenir.

M. le Maire confirme que plusieurs feux d'engure ont été tirés et qu'ils ont engendré des plaintes téléphoniques auprès de la police locale. Cette dernière recueille actuellement les éléments nécessaires en vue de dénoncer ceux qui n'ont pas respecté les consignes de sécurité, lesquels se verront infliger une amende.

Mme Marie-Anne Rebetez est satisfaite.

M. Francesco Prudente, PCSI, à la suite des menaces de grève des enseignants en raison de leur désaccord avec le Gouvernement, demande au Conseil communal s'il a connaissance des événements et s'il a entrepris des démarches afin de prévenir les parents d'élèves.

Mme Madeleine Amgwerd, conseillère communale responsable du Département des finances et des écoles, relève que le Syndicat des enseignants, lors de sa conférence de presse, a précisé qu'une éventuelle grève n'engendrerait aucun inconvénient pour les enfants. A ce stade, aucune grève n'est prévue dans les écoles. Toutefois, si tel devait être le cas, des mesures seraient prises. Mme Amgwerd s'engage, avec la direction des écoles et les enseignants, à trouver des solutions afin que les enfants ne soient pas perturbés.

M. Francesco Prudente est satisfait.

M. Jean-René Rais, PLR, relève qu'en Vieille Ville, par endroit, les joints des dalettes se détériorent ou font défaut. Il demande quelles démarches la Municipalité entend entreprendre pour améliorer la situation.

M. Rémy Meury reconnaît le problème qui relève d'un entretien normal et assure que le service concerné effectuera les travaux. Même si M. Meury ne considère pas la situation actuelle comme trop grave, le service de voirie vérifiera l'état des pavés qui nécessiteront peut-être, à certains endroits, une intervention plus rapide.

M. Jean-René Rais est satisfait.

M. Anselme Voirol, id, relève, avec la canicule, des odeurs fort désagréables dégagées par les sacs à ordures. Il rappelle la motion qu'il avait déposée en 2002 relative à la mise en place de centres collecteurs, motion que le Conseil de Ville n'avait pas acceptée en raison de la position du Conseil communal. En effet, l'Exécutif considérait que quelques rues étaient déjà équipées et que ces installations allaient encore être développées. M. Voirol souhaite savoir, d'une part, si les concitoyens connaissent les endroits où ces containers sont installés et, d'autre part, combien de nouveaux containers ont été installés depuis le 25 février 2002.

M. Rémy Meury ne connaît pas le nombre exact mais assure que ces installations se sont bien développées. Il précise que les concitoyens prennent fréquemment contact avec le Département des travaux publics afin de connaître les emplacements en question. Il convient que l'information à ce sujet pourrait être améliorée et propose d'aviser la population par l'intermédiaire du D'lem Info, par exemple.

M. Anselme Voirol est satisfait.

Mme Marie-Claire Grimm, CS•POP, revient sur la nouvelle procédure de récupération du PET et estime que l'information à la population n'est pas claire. De plus, il semble que, selon un article de presse, les Suisses ne récupèrent pas assez le PET.

M. Rémy Meury est d'avis que les Delémontains récupèrent le PET mais concède qu'une information supplémentaire mérite d'être donnée. A cet effet, le Département des travaux publics avait l'intention d'utiliser le calendrier annuel. Cependant, une information paraîtra dans le D'lem Info d'octobre déjà.

Mme Marie-Claire Grimm est satisfaite.

M. David Asséo, CS•POP, relève le mauvais état de la chaussée à la rue de l'Hôpital qui peut être dangereux, pour les cyclistes notamment. Il souhaite que la Municipalité procède au sablage de la rue afin de solidifier les pavés, ce qui éviterait des réfections coûteuses ultérieurement. M. Asséo convient que ce genre de travaux effectué en période de sécheresse n'est pas opportun, ce qui peut expliquer le retard de la réfection. Il demande la confirmation du Conseil communal à ce sujet.

M. Rémy Meury informe que les travaux étaient prévus au printemps et qu'en raison du manque de pluie, l'intervention n'a pas été possible. En effet, le sable doit être introduit entre les pavés à l'aide de brosses et, par temps sec, il demeure en surface, ce qui peut être dangereux. M. Meury confirme que les travaux seront donc entrepris à la première semaine de pluie.

M. David Asséo est satisfait.

M. Max Goetschmann, CS•POP, revient sur les fontaines de la Ville restées vides quasiment tout l'été, probablement en raison de la canicule et de la sécheresse, outre un problème de maintenance. Selon M. Goetschmann, il est agréable de pouvoir se rafraîchir à ces points d'eau, qui, du reste, donnent une image intéressante de la Vieille Ville du point de vue touristique. Il demande donc au Conseil communal quand les fontaines seront à nouveau remplies. Il souhaite également savoir quelle instance communale a pris la décision et pour quels motifs.

M. Gilles Froidevaux, conseiller communal responsable du Département de l'énergie et des eaux, informe que le Conseil communal a décidé, en juillet dernier, de ne plus alimenter les fontaines en raison de la canicule. Il a du reste également invité la population à utiliser l'eau à bon escient, par solidarité avec certaines autres communes qui ont restreint la consommation d'eau. De plus, M. Froidevaux indique que les fontaines ont été également révisées et qu'elles fonctionneront à nouveau prochainement.

M. Froidevaux saisit cette occasion pour faire le point sur la situation de l'eau à Delémont. La restriction de juillet est due à une augmentation relativement importante de la consommation d'eau, à savoir 6'000 m³ par jour contre 5'000 m³ par jour habituellement à cette période. Le Conseil communal a donc invité la population à limiter sa consommation d'eau en évitant les arrosages et le lavage des véhicules. A ce jour, la situation s'améliore et la consommation journalière de la Ville a retrouvé son niveau habituel.

M. Max Goetschmann est satisfait.

M. Jean-Louis Monney, PCSI, relève le mauvais état du chemin très fréquenté reliant la rue du Haut-Fourneau aux anciens abattoirs. Il demande si le Conseil communal a l'intention de remettre ce chemin en état.

M. Rémy Meury confirme qu'un certain nombre de chemins doivent être entretenus, notamment celui mentionné par M. Monney. Il précise que le goudron se détériore plus rapidement en période de canicule. M. Meury prend note de cette remarque.

M. Jean-Louis Monney est satisfait.

Mme Jeanne-Anrée Jeannerat, PDC-JDC, revient sur le postulat qu'elle a déposé en juin 2001, signé par la majorité des conseillers de ville, invitant le Conseil communal à créer un prix du mérite culturel delémontain. Mme Cattin affirmait dans sa réponse que la Commission de la culture étudiait la question et préparait un projet destiné au Conseil communal. Mme Jeannerat souhaite savoir où en est la procédure.

Mme Patricia Cattin, conseillère communale responsable du Département de la culture, de la jeunesse et des sports, informe que le règlement est terminé et qu'une somme sera portée au budget 2004. Comme déjà informé, il ne s'agira pas de mérites culturels car, dans ce domaine, les critères peuvent difficilement être déterminés. Il s'agira donc d'une sorte d'aide à un ou plusieurs jeunes dotés de talents et qui font preuve de grandes capacités.

Mme Jeanne-Anrée Jeannerat est satisfaite.

4. **PROMESSE D'ADMISSION À L'INDIGÉNAT COMMUNAL DE :**

M. Küçük Ali ILENGIZ, de son épouse Mme Fidan ILENGIZ-Caner et de leur fils Mustafa

DECISION : la promesse d'admission à l'indigénat communal de M. Küçük Ali ILENGIZ, de son épouse Mme Fidan ILENGIZ-Caner et de leur fils Mustafa, ainsi que l'arrêté y relatif, sont acceptés à la majorité évidente sans avis contraire.

Mme Susana REYES

DECISION : la promesse d'admission à l'indigénat communal de Mme Susana REYES, ainsi que l'arrêté y relatif, sont acceptés à la majorité évidente sans avis contraire.

5. **NOMINATION D'UN MEMBRE A LA COMMISSION DE GESTION ET DE VERIFICATION DES COMPTES. EN REMPLACEMENT DE M. FREDY KLOPFENSTEIN. PS**

Mme Régine Ramseier, PS, remercie au nom de son groupe M. Klopfenstein, au Conseil de Ville depuis janvier 1994 et membre de la Commission de gestion et de vérification des comptes dès 1997. Pour remplacer ce dernier à la commission précitée, le groupe PS propose M. Jean-François Rossel.

DECISION : M. Jean-François Rossel, PS, est nommé membre de la Commission de gestion et de vérification des comptes à l'unanimité.

6. **DEMANDE DE CREDIT DE FR. 110'000.- POUR LES TRAVAUX D'ETUDES ET DE PLANIFICATION LIES A LA MISE EN PLACE DE LA ZONE REGIONALE D'ACTIVITES DE DELEMONT (ZARD)**

M. le Maire présente la demande de crédit relative à la ZARD. Ce dossier, impliquant également les communes de Courroux et Courrendlin, vise à anticiper les répercussions de la future Transjurane dans la vallée de Delémont, pour en tirer un maximum de profit. Comme chacune des communes concernées disposent déjà de sa propre zone industrielle, elles ont d'emblée envisagé cette implantation sous un angle nouveau. Après

examen approfondi, l'emplacement choisi se situe sur le territoire de la commune de Courroux, à l'est du tronçon Delémont-Courrendlin, zone que les trois communes visent à transformer en zone interrégionale. Les autorités cantonales soutiennent ce projet qui figure d'ailleurs parmi les trois projets prioritaires de développement économique, consistant en la création de zones industrielles. Par ailleurs, la Confédération appuie également ce projet. Actuellement à vocation agricole, l'emplacement choisi appartient à l'Institut St-Germain, propriété des communes; une procédure visant à modifier l'affectation du sol est en cours à la commune de Courroux. La Ville est actuellement en discussion avec l'institut précité, afin d'obtenir sa collaboration dans ce projet.

M. le Maire souhaite obtenir du Législatif delémontain un accord sur cette dépense, qui démontrera à la commune de Courroux l'intérêt de la Ville dans ce projet. M. le Maire précise que toutes les mesures destinées au développement économique ne seront pas destinées à la ZARD; la Ville entend mener à bien d'autres projets qui lui sont propres, comme l'extension de la zone industrielle de la Communance, par exemple. M. le Maire est d'avis que la mise en commun d'efforts permettra de proposer un projet attractif et évitera une concurrence régionale.

La demande de crédit de fr. 110'000.- représente la part de la dépense revenant à la Ville, y compris le budget prévisionnel 2003. Jusqu'à présent, la prestation n'a consisté qu'en une participation aux travaux et un appui du Service de l'urbanisme, le financement étant assuré par les communes de Courroux et Courrendlin. La somme de fr. 110'000.- tient compte des subventions de la Confédération et du Canton, d'une pondération au prorata des habitants. La population de Courroux est en effet doublée dans le calcul, étant donné que cette localité sera la commune siège. M. le Maire informe qu'il présentera d'autres demandes de crédit, notamment pour l'équipement des terrains. Quant à la gestion du sol, M. le Maire évoque l'éventualité d'un droit de superficie. L'institut St-Germain est actuellement en discussion avec la Bourgeoisie afin de connaître le bilan de son expérience, s'agissant de la Communance. D'autre part, une dépense supplémentaire sera certainement nécessaire en vue de la création d'une structure servant à promouvoir la ZARD. Il serait souhaitable que les pouvoirs publics y soient représentés et mêmes majoritaires.

S'agissant de la répartition des éventuels bénéfices, M. le Maire souligne que la vocation principale de cette zone est d'assurer des emplois par l'implantation d'entreprises dont les retombées fiscales ne se ressentent pas immédiatement. Par ailleurs, des systèmes péréquatifs faciles à mettre au point pourraient garantir que chaque commune percevra une part des impôts.

M. Pierre Tschopp, PS, au nom de son groupe, salue l'initiative des communes consistant à créer une zone intercommunale et régionale d'activités artisanales et industrielles et se réjouit de la collaboration constructive entre les communes. L'union des communes est très positive et l'anticipation sur les répercussions de la Transjurane influencera positivement le développement économique et le marché de l'emploi, pour la région delémontaine et le Jura entier. M. Tschopp informe que le groupe PS soutiendra la demande de crédit et votera l'entrée en matière.

M. Pierre Chételat, PLR, informe que le groupe PLR soutient également le projet qui améliorera l'attractivité de la zone industrielle de la couronne delémontaine. Sa vocation de parc technologique pourrait assurer de bons salaires et offrir un millier de places de travail. Cependant, M. Chételat souhaite connaître le montant des subventions provenant de la Confédération.

Mme Jeanne-Andrée Jeannerat, PDC-JDC, avise que son groupe est aussi favorable au projet. Toutefois, elle invite le Conseil communal à ne pas défavoriser la zone industrielle de la Communance et d'encourager l'installation de nouvelles entreprises sur ce site.

M. Max Goetschmann, CS•POP, informe que son groupe soutient également le projet. Promouvoir activement une zone pouvant accueillir de nouvelles entreprises en lien avec la Transjurane est positif. Il se réjouit également de la collaboration intercommunale dans ce projet et espère que cette expérience s'étendra à d'autres secteurs, comme par exemple les transports publics ou la culture. S'agissant de l'emplacement de la zone, M. Goetschmann informe que son groupe aurait naturellement préféré qu'elle soit définie au sud des voies CFF, bien qu'il comprenne les raisons de l'implantation aux abords de la Transjurane. Toutefois, M. Goetschmann demande des renseignements quant à l'accessibilité de cette zone par les transports publics, notamment depuis la gare de Delémont.

Finalement, M. Goetschmann souhaite savoir si un dispositif est prévu afin d'assurer la vocation de la ZARD, c'est-à-dire un parc technologique.

M. Anselme Voirol, id, se rallie aux propos évoqués. Cependant, il demande au Conseil communal de confirmer que l'acceptation du message ne porte pas sur des points de détails tels que les projets de route, ronds-points, etc., mais bien sur l'idée générale consistant en la création de la ZARD.

M. Gérard Wicht, PCSI, informe que son groupe soutient également le projet et qu'il se réjouit de cette collaboration intercommunale. De plus, il souhaite savoir si le Conseil communal connaît déjà le nom d'entreprises intéressées à s'implanter dans la future zone.

M. le Maire, s'agissant d'éviter la concurrence entre les zones industrielles des communes partenaires et la ZARD, répond qu'aucune garantie ne peut être donnée. Toutefois, il prend en exemple la Communance et la zone des Matériaux dans lesquelles différentes entreprises ont été installées selon certains critères (bruit, poussière, trajets, ...). Afin de se prémunir contre les dérapages, un règlement précis devra être édicté, règlement que les Législatifs et Exécutifs devront appliquer avec fermeté.

Répondant à la question de M. Goetschmann, M. le Maire informe que la ZARD sera desservie par les transports publics, ce qui permettra de discuter avec Courroux et Courrendlin de l'amélioration des transports publics sur le plan régional.

Quant aux étapes du développement de la ZARD, le plan annexé au message fait état de deux zones. Le secteur de l'est sera développé en priorité. S'agissant des ronds au bas du plan, M. le Maire indique que celui situé en bas, côté est, est prévu pour l'accueil d'une aire de ravitaillement de l'autoroute. Toutefois, les communes partenaires souhaitent doter cette aire d'infrastructures utiles, par exemple d'un hôtel avec salles de conférence, et d'en faire une carte touristique à l'instar du restaurant de la Gruyère, par exemple. M. le Maire précise que la commune de Courroux doit décider de l'affectation de la zone, étant propriétaire du terrain. Toutefois, les règles générales de construction font l'objet d'un consensus. Du reste, le règlement proposé aux citoyens de Courroux est accepté par les communes partenaires.

M. le Maire informe qu'à ce jour, aucune entreprise n'a fait part de son intérêt à s'implanter dans la ZARD. Il relève cependant que la création de la ZARD devient urgente étant donné que l'installation d'entreprises à Delémont devient problématique. En effet, la zone de la Communance devra être agrandie pour des besoins locaux. S'agissant des subventions cantonales et fédérales, M. le Maire informe qu'elles concernaient des travaux d'étude et qu'elles s'élevaient entre fr. 68'000.- et fr. 92'000.-. En ce qui concerne les travaux d'équipement, le taux de subvention sera différent.

DECISION : la demande de crédit de fr. 110'000.- pour les travaux d'études et de planification liés à la mise en place de la Zone régionale d'activités de Delémont (ZARD) ainsi que l'arrêté y relatif sont acceptés à l'unanimité, soit par 49 voix.

7. **DEMANDE D'UN CREDIT D'ETUDE DE FR. 43'000.- POUR LA REVITALISATION DE LA SORNE ET LA PROTECTION CONTRE LES CRUES**

M. Rémy Meury, conseiller communal responsable du Département des travaux publics, informe que cette demande de crédit fait suite à une demande de l'entreprise Alcosuisse qui souhaitait que la Ville consolide la berge dans le secteur de la Grande Ecluse, lieu dans lequel elle a construit une station de pompage. A sa demande, une étude a été menée concernant le débit de la rivière. Dans le cadre de cette étude, le Canton n'avait pas l'intention d'assurer un subventionnement sur un petit secteur uniquement. L'OEPN a donc conseillé de prévoir les études et les interventions sur un plus grand secteur.

De plus, M. Meury rappelle que plusieurs interventions ont été déposées s'agissant des problèmes des crues et des inondations. Pour ces raisons, l'étude a été menée sur l'ensemble des berges de la Sorne qui ont été séparées en cinq séquences. La première fait l'objet du présent crédit et s'étend sur une zone non bâtie allant de la frontière Delémont-Courtételle au Tennis-Club approximativement. Une étude très précise de ce secteur sera effectuée. Par ailleurs, le bureau spécialisé qui sera mandaté compte parmi son effectif un collaborateur ayant effectué une étude post-grade pour l'Ecole poly-

technique fédérale de Lausanne. Il s'intéressera particulièrement aux interventions ultérieures dans les secteurs 2 à 5, donc des secteurs bâtis. Selon M. Meury, le premier objectif de l'étude vise à obtenir des subventions atteignant 52 % de l'ensemble des travaux. Un second objectif consiste à étudier les interventions à mener sur les berges de la Sorne, compte tenu des projets actuels (piste cyclable, Prés-Roses, éventuelle extension de l'entreprise Alcosuisse). L'étude permettra d'évaluer les conséquences des débordements de la Sorne en amont de Delémont, secteur dans lequel le problème est connu. En effet, lors de la construction de l'A16, plusieurs zones inondables n'ont pas été compensées. L'OEPN est donc dans l'obligation, en collaboration avec les communes concernées, de prévoir des interventions sur la Sorne, dans le concept plus large du bassin de la Birse. M. Meury informe que les coûts et financement seront également déterminés et le sujet reviendra prochainement au Conseil de Ville.

M. Francesco Prudente, PCSI, informe que son groupe acceptera le crédit. Toutefois, il souhaite savoir, d'une part, ce que les communes situées en amont ont entrepris. D'autre part, sachant que le Gros-Seuc et Morépoint sont les zones les plus inondables de la ville mais situées dans les séquences 2 à 5, M. Prudente demande si des travaux sont d'ores et déjà prévus. Il demande également si les conduites de la STEP absorbent suffisamment les eaux de pluie ou si, au contraire, elles contribuent à aggraver les inondations.

M. Marc Voelke, PLR, confirme que son groupe acceptera également ce crédit. Il demande si la séquence 1 tient compte de l'étude d'une centrale électrique à la Grande Ecluse, point contenu dans le plan directeur de l'énergie. Il souhaite également savoir si les quatre autres séquences feront également l'objet de demandes de crédit et, si tel est le cas, pourquoi un crédit global n'a pas été présenté. D'autre part, il demande si le département concerné entend confier un mandat à un bureau spécialisé dans la correction de cours d'eau, comme par exemple, Biotec à Vicques. Finalement, tout comme M. Prudente, M. Voelke estime que la séquence 1 n'est pas prioritaire. En effet, en cas de débordements, la Sorne inonde en premier lieu les champs du Gros-Seuc.

M. Michel Hirtzlin, PS, informe que son groupe accepte l'entrée en matière. Toutefois, il regrette qu'une réflexion globale, au stade de l'avant-projet, n'ait pas été faite, d'autant que le fonds des digues a une somme de fr. 545'000.- à disposition. Il demande également au Conseil communal comment il compte garantir la réalisation des avant-projets des séquences suivantes. En dernier lieu, il souhaite savoir ce que le Conseil communal entend par la "revitalisation de la Sorne".

M. Anselme Voirol, id, souhaite savoir lors de quelle séquence il est prévu de résoudre le problème d'inondations dans le quartier des Traversins, plus précisément dans combien d'années.

M. Rémy Meury informe que, sur conseil de l'OEPN, seule la séquence 1 sera étudiée dans un premier temps. En effet, dans ce secteur se trouvent des berges fortement délabrées qui nécessitent une intervention relativement urgente. De plus, M. Meury assure que les autres secteurs seront également étudiés, d'autant qu'un travail post-grade est actuellement mené sur ce sujet. La Ville pourra ainsi directement bénéficier d'éléments pour la suite des opérations dans ces secteurs. La division de l'étude en 5 séquences est essentiellement due à l'urgence de ce secteur non bâti, dont les interventions seront beaucoup plus simples. En outre, s'agissant du quartier des Traversins et du Gros-Seuc, le problème ne pourra pas être réglé avec cette seule étude. En effet, les inondations ne sont pas uniquement dues à la Sorne mais également à la nappe phréatique qui inonde les caves. D'autre part, non pas les conduites de la STEP, mais certains collecteurs, notamment privés, ont été étudiés pour des météo normales et ne parviennent pas à renvoyer les eaux, engendrant ainsi des inondations. Or, il est clairement démontré que les interventions effectuées en amont sur le cours d'eau ont une influence en aval, puis sur la nappe phréatique. Les travaux de la séquence 1 influenceront donc le débit des eaux de l'ensemble de la ville, également aux Traversins et au Gros-Seuc. Selon M. Meury, des interventions ultérieures seront peut-être nécessaires mais moins conséquentes.

S'agissant du bureau chargé des travaux, M. Meury informe qu'il a été choisi également par les services cantonaux dans le cadre du plan régional d'évacuation des eaux sur l'ensemble du bassin de la Birse. Quant au plan directeur de l'énergie, M. Meury confirme qu'une petite centrale est prévue aux abords de la Grande Ecluse, dont l'étude de la Sorne tiendra compte. En ce qui concerne le terme de "revitalisation", M. Meury informe qu'il s'agit de déterminer les interventions à faire, notamment sur les berges.

DECISION : la demande d'un crédit d'étude de fr. 43'000.- pour la revitalisation de la Sorne et la protection contre les crues est acceptée à la majorité évidente, sans avis contraire.

8. **DEVELOPPEMENT DE L'INTERPELLATION 3.05/03 - "QUELLE POLITIQUE CULTURELLE POUR DELEMONT ?". CS-POP, MME EMILIE SCHINDELHOLZ**

Mme Emilie Schindelholz, CS•POP, relève que les initiatives dans le domaine de la culture se réalisent difficilement, ceci étant dû, à son avis, à la dispersion des énergies et des compétences, à des finances modestes et à l'absence d'une politique claire en matière de culture. Citant un extrait du programme de législature 2001-2004, elle est d'avis que la Ville, promue au rang d'agglomération, doit être ambitieuse et s'en donner les moyens. Par son interpellation, Mme Schindelholz souhaite indiquer au Conseil communal les éléments à prendre en compte dans la définition de la politique culturelle delémontaine. Il s'agit en premier lieu de définir le rôle et les compétences de chaque acteur. Elle met en parallèle l'engagement par le Conseil communal d'un chargé de missions et le fait que le CCRD entend assumer le rôle de coordinateur des activités culturelles. Elle demande à l'Exécutif si les rôles ont été définis et si la gestion des infrastructures culturelles ne devrait pas être confiée au CCRD, bien qu'il présente certaines faiblesses.

S'agissant de l'information, Mme Schindelholz met en exergue que le site internet n'est pas toujours à jour et que les collaborateurs du CCRD sont régulièrement dans l'incapacité d'informer les intéressés sur des dossiers dont ils ne sont pas responsables. Quant au rôle de producteur, réduit au strict minimum pour des raisons budgétaires, Mme Schindelholz estime que la Ville devrait profiter de son nouveau statut en sollicitant davantage les communes voisines. Elle rappelle que leur participation au budget annuel du CCRD atteint fr. 3'200.-. En ce qui concerne les infrastructures, et plus particulièrement une salle de spectacle, Mme Schindelholz rappelle qu'en 1998, l'Exécutif delémontain avait envisagé l'acquisition du Restaurant du Soleil. Elle demande si aujourd'hui un autre projet est prévu et si la Ville a demandé le soutien du Canton à ce sujet. Toujours dans le domaine des infrastructures, elle demande si leur accessibilité et leurs prix ont été revus, d'autant que le Conseil communal avait l'intention de revoir ses critères d'attribution de subventions.

Au vu de ces faits, Mme Schindelholz est d'avis qu'une politique culturelle claire doit être rapidement définie et que le Conseil communal doit se fixer des objectifs concrets.

Mme Patricia Cattin, conseillère communale responsable du Département de la culture, de la jeunesse et des sports, revient sur le mandat confié au chargé de mission. En effet, ce dernier est en fait à la disposition des conseillers et services communaux pour l'organisation de manifestations importantes, telles "Une journée sans ma voiture", "Notes d'Equinoxe" ou la mise en place d'expositions, par exemple. En aucun cas, il ne sera rattaché directement au département CJS et il n'est du reste pas prévu qu'il travaille avec le CCRD.

Mme Cattin rappelle que la Ville participe à l'organisation de manifestations par la mise à disposition d'infrastructures et par le biais des prestations communales, c'est-à-dire l'aide des services techniques, dont l'ampleur augmente sans cesse, et qui ne sont pas facturées à leur juste valeur.

Mme Cattin informe qu'aucune réorganisation des services communaux n'est prévue. En effet, la Ville subventionne annuellement le CCRD à raison de fr. 67'000.-, le CCRD agissant comme une délégation de la Ville. De plus, la Ville n'entend pas non plus endosser le rôle d'organisateur qu'elle laisse aux associations de la ville et au CCRD. A ce sujet, Mme Cattin informe que le Conseil communal a rencontré M. Olivier Tschopp, président du CCRD, afin de déterminer ce que cet organisme attend de la Ville. Au niveau financier, la situation est bonne car les comptes bouclent avec un léger bénéfice. Par ailleurs, M. Tschopp estime que le CCRD doit trouver des moyens financiers par le biais du sponsoring. D'un commun accord, M. Tschopp et le Conseil communal ont décidé que les problèmes de personnel du CCRD étaient du ressort de ce dernier. Mme Cattin confirme que la réorganisation du CCRD a consisté en la fragmentation de postes répartis entre personnes compétentes et complémentaires dans différents domaines. Des cahiers des charges, qui n'existaient pas jusqu'à présent, seront établis.

Mme Cattin confirme que, bien que régional, peu de communes participent financièrement à la vie du CCRD. En collaboration avec le CCRD et la Ville, une action vis-à-vis des

communes du district sera engagée pour les inciter, et non les forcer, à prendre une part financière plus importante.

S'agissant d'une salle de spectacle à Delémont, après plusieurs études et en raison d'une réalisation à brève échéance, la Commission de la culture a opté pour la réfection de la Salle du Comptoir, notamment par l'installation de gradins, l'aménagement d'une scène plus grande, l'amélioration de la sonorisation, etc. Le CCRD semble préférer une salle uniquement pour la ville, ce qu'il faudra trancher. A ce sujet, Mme Cattin contactera le nouveau délégué de l'Office cantonal de la culture afin de lui faire part de l'intérêt de la Ville à abriter cette salle. Quant à l'accessibilité des infrastructures, Mme Cattin souligne que le Château et le Comptoir sont accessibles aux handicapés.

En ce qui concerne le statut de la ville au rang d'agglomération, Mme Cattin informe que les possibilités liées à ce nouveau statut ne sont pas encore clairement connues. Il appartiendra prochainement à un représentant de l'administration fédérale de présenter ce nouveau statut au Conseil communal. Finalement, concernant les subventions communales, la Commission de la culture a décidé de n'apporter aucune modification à la situation actuelle. Cependant, la commission souhaiterait recevoir, avant le versement de subventions, un rapport d'activités de l'année écoulée ainsi que la liste des projets d'activités pour l'année suivante.

Mme Emilie Schindelholz, CS•POP, n'est pas satisfaite et demande l'ouverture du débat.

M. le Président ouvre la discussion sur cette interpellation, étant donné qu'elle a obtenu plus de 15 suffrages.

Mme Emilie Schindelholz, CS•POP, est déçue des réponses apportées par Mme Cattin. Elle a le sentiment que la Ville n'a pas l'intention de définir une vraie politique culturelle. Tout en ayant de l'estime pour ce qui se fait actuellement, Mme Schindelholz est d'avis qu'il n'existe actuellement pas suffisamment d'ambition, ni de concept culturel, et que le nouveau statut de la ville serait une occasion à saisir afin de développer une politique culturelle, d'autant que ce point figure dans le programme de législature.

Mme Cattin prend note de la déception de Mme Schindelholz mais est d'avis qu'il y a de l'ambition dans le domaine de la culture delémontaine vu les activités organisées. Mme Cattin profite de la présence de la presse pour lancer un appel en faveur du CCRD qui recherche des membres ambitieux prêts à contribuer à des projets destinés à animer la ville.

9. DEVELOPPEMENT DU POSTULAT 4.07/03 - "POUR UNE REVISION GENERALE DES PLAQUES DE RUE ET DE LA SIGNALISATION ROUTIERE". PS. M. PIERRE TSCHOPP

M. Pierre Tschopp, PS, demande le remplacement de signaux routiers qui ne sont plus lisibles ou la réorientation de certains panneaux difficilement visibles. Il souligne également que certains numéros font défaut et demande au Conseil communal s'il pourrait charger une personne, éventuellement dans le cadre de travaux d'occupation, d'effectuer une révision globale et un inventaire.

M. Rémy Meury, conseiller communal responsable du Département des travaux publics, propose d'accepter ce postulat, estimant qu'il est réalisable sur la base d'un inventaire effectué il y a quelques années. M. Meury rapporte que cet inventaire est tenu à jour par le Département des travaux publics et que des remplacements ou restaurations de signaux se font régulièrement. Toutefois, une augmentation de la cadence - le postulat sera étudié dans ce sens - nécessitera certainement d'augmenter le budget qui prévoit un montant de fr. 22'000.- pour la signalisation, les plaques de rue et le marquage des routes. Comme le budget 2004 est en cours d'élaboration, M. Meury informe que le département concerné envisagera une augmentation de ce poste. M. Meury invite l'interpellateur à intervenir à nouveau en janvier prochain s'il estime que l'augmentation n'a pas été suffisante.

M. Pierre Tschopp, PS, est d'avis que sa demande ne devrait pas engendrer une grande augmentation du budget.

DECISION : le postulat 4.07/03 - "Pour une révision générale des plaques de rue et de la signalisation routière", PS, M. Pierre Tschopp, est accepté à la majorité évidente, sans avis contraire.

10. DEVELOPPEMENT DE LA MOTION 5.05/03 - "LES EXCLUS DE NATERS", CS. POP. M. PIERLUIGI FEDELE

M. Pierluigi Fedele, CS•POP, revient sur l'initiative populaire communale intitulée "Soumettre les naturalisations au peuple" déposée par la section UDC de la ville de Zurich, initiative refusée tant par l'Exécutif de Zurich que le Conseil d'état du canton de Zurich. Un recours contre cette décision a été déposé par les initiants et il appartenait au Tribunal fédéral de trancher. M. Fedele rappelle également les demandes de naturalisation déposées par des ressortissants yougoslaves à Emmen, refusées en votation populaire, sans motivation. Il estime cette procédure de naturalisation choquante et contraire à la Constitution fédérale ainsi qu'aux conventions internationales auxquelles la Suisse a adhéré. Un événement semblable s'est récemment produit à Naters où la naturalisation de 17 ressortissants yougoslaves a été refusée. M. Fedele qualifie ces faits de discrimination prohibée par le code pénal suisse.

A la suite de ces événements, le Tribunal fédéral a jugé que le mode de votation utilisé à Emmen et Naters ne garantissait pas le respect de la sphère privée et a invalidé l'initiative de l'UDC de Zurich. Il a également invité les autorités communales et cantonales de Lucerne à trouver une autre procédure de naturalisation, celle-là conforme à la Constitution.

Etant donné que l'affaire a évolué depuis le dépôt de sa motion, le Tribunal fédéral ayant émis ses jugements, M. Fedele demande au Conseil communal si la procédure instaurée à la Municipalité ne devrait pas être modifiée.

M. le Maire, vu la décision du Tribunal fédéral, propose d'accepter uniquement le premier point de la motion. En effet, le Conseil communal estime important que le peuple se prononce sur des choix fondamentaux mais que toutes les décisions ne doivent pas forcément lui être soumises. M. le Maire cite en exemple le refus du droit de vote aux femmes, qui démontre qu'une décision du peuple ne garantit pas une décision juste.

M. le Maire, au nom du Conseil communal, est d'avis que la naturalisation est plus un acte administratif qu'un choix politique. Il rappelle que le Conseil communal a fixé des critères clairs quant à la naturalisation, règles auxquelles les demandeurs doivent répondre. M. le Maire estime exagéré d'affirmer que le suffrage populaire est l'unique méthode afin d'octroyer la nationalité suisse à un ressortissant étranger.

Cependant, M. le Maire estime qu'écrire à la commune de Naters, comme le demande M. Fedele dans sa motion, serait inapproprié, chaque commune gérant ses affaires selon ses propres méthodes. De ce fait, assurer le soutien de la Ville aux ressortissants yougoslaves de Naters est impossible. M. le Maire informe qu'un changement de la situation actuelle nécessiterait une modification de la loi cantonale. Finalement, M. le Maire invite M. Fedele à retirer les deux derniers points de sa motion.

M. Pierluigi Fedele, CS•POP, informe que son groupe accepte les restrictions formulées par le Conseil communal. Toutefois, les membres de son parti demeurent persuadés que leur demande visait à blâmer certains comportements qu'ils estiment choquants et allant à l'encontre des valeurs à la base de leur engagement politique, et non de s'ériger en donneurs de leçons. Pour CS•POP, les votes d'Emmen et de Naters ne sont pas des actes anodins.

Mme Anne Seydoux, PDC-JDC, rapporte que son groupe, même avec les restrictions du Conseil communal, n'accepte pas la motion, bien que favorable au principe des naturalisations. Mme Seydoux est d'accord avec les deux arrêts du Tribunal fédéral qui conçoit l'acte de naturalisation comme un acte quasiment administratif devant être entouré de garanties juridiques. Mme Seydoux précise que ces arrêts ne s'appliquent qu'aux naturalisations soumises au vote populaire et qu'elles ne règlent pas les naturalisations devant les assemblées communales.

Mme Seydoux estime la motion tardive, étant donné l'avancement des débats s'agissant de la nouvelle loi sur la nationalité qui, du reste, ont été influencés par les décisions du Tribunal fédéral. Elle se rallie à l'avis de M. le Maire et estime qu'il faudrait demander au Canton d'adopter des règles valables pour l'ensemble des communes. Toutefois, dans l'attente de la nouvelle loi sur la nationalité, le canton ne modifiera certainement pas la procédure de naturalisation.

Finalement, Mme Seydoux trouve dangereuse l'assimilation faite par M. Fedele entre le refus de naturalisation et les conditions du code pénal en matière de discrimination. Selon Mme Seydoux, la propagation d'une attitude de tolérance doit également prêter attention à la présentation des choses et au jugement des autres. Ainsi, et étant donné que la procédure appliquée à Naters sera interdite, Mme Seydoux est d'avis que la motion n'a plus de raison d'être.

M. Gérard Wicht, PCSI, malgré les compléments de M. Fedele, n'accepte pas la motion. Il lui demande de la retirer ou de présenter une nouvelle motion avec un texte plus compréhensible.

M. Christophe Lovis, PS, revient sur l'un des aspects essentiels de la motion, c'est-à-dire la sensibilité des groupes politiques face aux procédures de naturalisation. A son avis, les arrêts du Tribunal fédéral n'empêchent pas le Conseil de Ville d'accepter cette motion.

M. Marc Voelke, PLR, rapporte que son groupe refusera également la motion dans son intégralité. S'agissant du premier point, le groupe PLR se rallie aux propos de Mme Seydoux.

M. Francesco Prudente, PCSI, rappelle que la Ville a été pionnière en matière d'octroi de droits de vote et d'éligibilité, à l'inverse de la Suisse alémanique qui semble se replier sur elle-même. A titre personnel, M. Prudente pourrait accepter uniquement le premier point de la motion. Les autres points lui semblent inappropriés. Il invite donc M. Fedele à reformuler sa motion.

M. Max Goetschmann, CS•POP, trouve les arguments des opposants incohérents. Il rappelle que le premier point de la motion demande au Conseil communal d'établir des contacts au niveau politique afin que le jugement du Tribunal fédéral fasse jurisprudence en Suisse. M. Goetschmann estime que la bataille politique à ce sujet a été engagée en Suisse alémanique sur des bases malsaines, non seulement au sein de l'UDC mais également au PDC.

M. Pierluigi Fedele, CS•POP, précise que les deux derniers paragraphes de sa motion sont retirés, sur proposition du Conseil communal. Quant au changement de la procédure appliquée à Delémont, il s'agit uniquement d'une question posée, compte tenu de la nouvelle jurisprudence, qui ne fait pas partie de la motion.

Mme Anne Seydoux, PDC-JDC, apporte une précision quant au second arrêt du Tribunal fédéral dans le cadre de la votation populaire d'Emmen. En effet, le Tribunal fédéral a déclaré le système de naturalisation en votation populaire anticonstitutionnel. Elle réaffirme de ce fait sa position, étant d'avis que la motion, telle que formulée et dans la situation actuelle, n'apporte rien.

M. Max Goetschmann, CS•POP, relève qu'outre les initiatives fédérales que les milieux UDC souhaitent lancer, il existe des idées visant à déposer des motions au Parlement fédéral. M. Goetschmann regrette que le Conseil de Ville ne profite pas de la motion de M. Fedele afin de démontrer la position de la Ville.

DECISION : la motion 5.05/03 - "Les exclus de Naters", CS · POP, M. Pierluigi Fedele, est acceptée par 26 voix contre 22.

11. **REPONSE AU POSTULAT 4.11/02 - "ATTENTION AUX ECOLIERS !", PS, MME JEANNE BOILLAT**

M. Rémy Meury, conseiller communal responsable du Département des travaux publics, avise que le postulat a été étudié en parallèle avec le crédit relatif à la sécurité sur le chemin de l'école. Parmi les mesures prises, M. Meury cite les rues des Moissons et des Arquebusiers, qui comportent désormais un trottoir jusqu'à l'entrée des écoles et des aménagements incitant les automobilistes à ralentir. S'agissant du secteur du Gros-Seuc, M. Meury constate qu'il n'y a pas de danger immédiat. Toutefois, le passage dans cette zone sera peut-être amélioré. Quant au Collège, les aménagements provisoires en faveur des cyclistes seront fixés définitivement. A la rue du Voirnet, consécutivement à une intervention des habitants, la mise en vigueur d'une éventuelle zone 30 km/h est à nouveau d'actualité, en raison de deux accidents dont la responsabilité incombe aux automobilistes.

En ce qui concerne le Château, M. Meury informe qu'un nouveau système de circulation sera appliqué dès le 6 octobre 2003, après achèvement des travaux et mise en place d'une signalisation. La sécurité des écoliers devrait ainsi être suffisante. M. Meury souligne qu'un passage pour piétons a été mis en place devant le Château, bien qu'en zone 30 km/h, ce qui rend ce genre d'indication superflue.

A ce sujet, M. Meury déplore les articles parus dans la presse ironisant sur les pratiques de la police locale qui amende les automobilistes ne respectant pas les signalisations. M. Meury entend faire respecter le système de signalisation, particulièrement dans la Vieille Ville.

Mme Jeanne Boillat, PS, remercie M. Meury pour ses explications. Toutefois, elle met en évidence la sortie nord de l'Ecole de culture générale qui aurait mérité, selon elle, une signalisation. Elle rappelle également le danger occasionné par les parents qui déposent leurs enfants devant l'entrée du Château.

M. Rémy Meury admet que le nouveau système de circulation pourrait créer un danger à la sortie nord de l'Ecole de culture générale étant donné que les automobilistes seront prioritaires à la rue St-Michel. Il confirme que dans le cadre de l'intervention de M. Jean-René Rais, le Département des travaux publics étudiera des mesures visant à sécuriser davantage les étudiants de l'école précitée.

M. Meury revient sur le concours d'idées lancé par la ville de Lausanne, relatif aux mesures à prendre afin de sécuriser les abords des écoles. Les résultats de cette étude parviendront à la Ville prochainement. M. Meury affirme que si, parmi les résultats, certaines idées pouvaient encore améliorer la sécurité des secteurs mentionnés, elles seraient mises en pratique très rapidement.

Finalement, M. Meury est du même avis que Mme Boillat et trouve inacceptable de la part de parents de déposer leurs enfants devant le Château, sur le seul passage pour piétons de la Vieille Ville, mettant ainsi les autres élèves en danger. Dans ce cadre, une information complémentaire sera donnée dans les écoles et si elle s'avère infructueuse, les automobilistes seront amendés.

12. REPONSE A LA QUESTION ECRITE 2.03/03 - "QUELLE JURIDICTION EN ZONE 30 KM/H ?". CS·POP, MME VALERIE WÜTHRICH

Mme Valérie Wüthrich, CS•POP, n'est pas satisfaite.

Ont été déposés: 1 question écrite
1 postulat
1 interpellation

La séance est levée à 21 h 35.

AU NOM DU CONSEIL DE VILLE

Le président :

La secrétaire adjointe :

Michel Rion

Nadia Maggay